

Organisation du Comité des tremblements de terre.

Le Comité a été établi et organisé en vertu de l'Ordonnance Impériale No. 55 promulguée le 25 Juin 1892.

Sa création devenue ainsi définitive a pour origine la proposition (*voir le document annexe No. 1*)—votée à une grande majorité et présentée au Gouvernement par la Chambre des Pairs à la 2^e Session de l'année 1891, sur l'initiative de l'un de ses membres, M. Kikuchi Dairoku, Docteur ès sciences.

Cette proposition fut transmise à la date du 17 Décembre de la même année, par le Président de la Chambre des Pairs au Ministre-Président du Conseil, qui, le 20 janvier 1892, invita le Ministre de l'Instruction Publique à examiner la question et à donner son avis.

A la date du 6 Février, celui-ci, conformément au désir exprimé par le Ministre-Président du Conseil, présenta un rapport qui se résume comme suit.

“Vu le bien-fondé de la proposition, il serait désirable qu'une Commission d'études fût nommée avec mission, d'une part, de préparer le projet d'organisation d'un service chargé des travaux d'observations sismiques, et d'autre part, d'établir les dépenses budgétaires nécessaires à ce service.

Il serait aussi à souhaiter que cette Commission d'études fût placée sous le contrôle immédiat du Ministre de l'Instruction Publique.”

Le Ministre de l'Instruction Publique soumettait en même temps à l'approbation du Ministre-Président du Conseil une liste de 5 personnes qu'il estimait le plus compétentes pour en faire partie.

Le 2 Mars, les cinq savants ci-dessous furent nommés membres de la Commission :

- MM. HIRATA TÔSUKE,
 Chef de Section au Bureau de Législation.
- KIKUCHI DAIROKU,
 Dr. ès Sciences, Prof. à l'Université
 Impériale ;
- FURUICHI KÔÏ,
 Dr. ès Sciences appliquées, Directeur des
 Travaux Publics au Ministère de l'In-
 térieur et Prof. à l'Université Impériale.
- WADA TSUNASHIRO,
 Directeur des Travaux géologiques au Mi-
 nistère de l'Agriculture et du Commerce ;
- TATSUNO KINGO,
 Dr. ès Sciences appliquées et Prof. à
 l'Université Impériale.

Le Ministre-Président du Conseil informa le Ministre de l'Instruction Publique qu'il plaçait la Commission sous son contrôle.

Le 11 Mars, la Commission réunie au Ministère de l'Instruction Publique, arrêta, après délibération, un projet d'Ordonnance Impériale sur l'organisation du Service en question et évalua les dépenses qu'il devait comporter. Elle en fit un rapport au Ministre de l'Instruction Publique.

Le 22 Mars, celui-ci soumit au Conseil des Ministres ces deux projets avec le rapport de la Commission et fit observer à ses collègues du Cabinet que, " vu l'urgence de la question, il convenait de présenter

à la sanction de la Diète Impériale qui devait s'ouvrir au mois de Mai le projet de crédit nécessaire à la nouvelle institution.

Le Gouvernement présenta à la Diète Impériale convoquée pour la III^e Session le projet des dépenses nécessaires à la constitution du Comité permanent d'études sismiques.

Le projet fut voté et l'Ordonnance Impériale promulguée le 25 Juin 1892 (*voir le Document No. 2*).
